Le nouvel accord commercial du 1 août 1947 : liste à exportations françaises en Suisse

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **27 (1947)**

Heft 7

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE NOUVEL ACCORD COMMERCIAL DU 1er AOUT 1947

LISTE A

Exportations françaises en Suisse

N° d'ordre	Marchandises

I. — Matières animales.

1 Chevaux.
2 Muletons, mules et mulets.
3 Béliers reproducteurs.
4 Viande d'animaux abattus selon le rite judaïque.
5 Volailles mortes.
6 Oeufs.
7a Conserves de légumes et de fruits.
7b Conserves de poissons.
7c Conserves autres, foie gras, etc.
8 Boyaux frais, secs ou salés.
9 Laine lavée.
10 Laine peignée.
11 Blousses.
12 Déchets de laine.
13 Chiffons.
14 Effilochés de toute nature.
15 Plumes à lit et duvets.
16 Plumes de parure.
17 Fromage à pâte molle.
18 Poissons de mer fins, frais.
19 Huîtres.
20a Eponges naturelles.
20b Eponges artificielles y compris éponges végétales.
21 Poudre d'os dégélatinisés.

II. — Matières végétales.

22 Blé de consommation.
23a Avoine de semence sélectionnée.
23b Avoine de semence simplement triée.
24a Orge de semence sélectionnée.
24b Orge de semence simplement triée.
25 Millet.
26 Alpiste.
27 Arrow-root.
28 Raisins.
29a Noix fraîches.
29b Noix sèches.
30 Autres fruits d'origine métropolitaine.
31 Agrumes.
32a Bananes fraîches.
32b Bananes sèches.
33 Dattes.
34a Figues de consommation.
34b Figues industrielles.
35 Fruits coloniaux divers à l'alcool ou au sirop.
36 Olives de conserves.
37 Semences fourragères :
a) Trèfle incarnat.
b) Luzerne.
c) Fromental.
d) Avoine jaunâtre.
e) Lotier corniculé.
f) Lotier des marais.
g) Sainfoin.
h) Trèfle violet.
i) Semences d'oléagineux.
38 Semences potagères.
39 Semences de champignons.
40 Autres graines de semences :
a) Légumes secs.
b) Betteraves fourragères.
c) Betteraves mi-sucrières blanches.
d) Betteraves sucrières.
e) Graines de fleurs.
41 Plantes médicinales, plantes d'herboristerie, graines aromatiques (telles que gentiane, racines de guimauve, thym, romarin, fenouil, tilleul, pylium, menthe, etc..).
42 Chocolat.
43 Confiserie de chocolat.
44 Confiserie de sucre.
45 Fruits confits.
46 Fèves de cacao.
47 Gingembre.
48 Poivre.
49 Cannelle.
50 Vanille.
51 Girofle.
52 Huiles essentielles :
a) de la Métropole,
b) des Colonies,
c) d'Afrique du Nord.
53 Parfums artificiels.
54 Gomme arabique.
55 Gomme laque blanche.
56 Bois feuillus :
a) Bois durs communs, grumes d'essences diverses (art. 128 du tarif douanier français).
b) Bois durs communs, sciages d'essences diverses (art. 128 *bis* du tarif douanier français).
c) Grumes de noyer (art. 138 A du tarif douanier français).
d) Sciages de noyer (art. 138 B du tarif douanier français).
57 Bois coloniaux :
a) Okoumé.
b) Bois divers d'A. E. F.
c) Bois divers d'A. O. F
d) Bois divers du Cameroun.
e) Fourches et figurés.
58 Liège.
59 Bouchons de liège.
60 Liège aggloméré d'isolation.
61 Liège aggloméré souple.
62 Osiers.
63 Raphia.
64 Kapok.
65 Crin végétal.
66 Alfa.
67 Piassava.
68 Curcuma.
69 Lichen carraghen.
70 Légumes (y compris les champignons frais et primeurs d'A. F. N.).
71 Houblon.
72 Foin.
73 Paille.
74 Paille mélassée.
75 Paille de seigle.
76 Plantes d'ornement et plantes de pépinière.
77 Graines d'arbres.
78 Rosiers sauvageons, porte-greffes.
79 Boutures de vignes à greffer.
80 Champignons de conserves.
81 Chardons cardères.
82 Fleurs coupées.
83 Jus de fruits (Pos. ex. 29 b du tarif douanier suisse).
84 Moût de vin concentré.
85 Vins :
a) de consommation courante et d'appellation simple,
b) d'appellation contrôlée,
c) de marque.
86 Champagne.
87 Rhum.
88 Cognac, Armagnac, eaux-de-vie.
89 Apéritifs.
90 Liqueurs.
91 Eaux minérales.

III. — Matières minérales.

92 Marbre.
93 Marbres ouvrés.
94 Pierres pour empierrement.
95 Pierres de construction.
96 Pierres sciées ou ouvrées.
97 Meules en agglomérés.
98 Meules à aiguiser en pierre naturelle.
99 Meules à moudre en pierre naturelle.
100 Pierres à aiguiser.
101 Pierre ponce en poudre.
102 Corindon.
103 Craie pulvérisée.
104 Craie phosphatée.
105 Silice fondue.
106 Sable de verrerie.
107 Cailloux pour faïence.
108 Terres réfractaires titrant moins de 30 % d'alumine.
109 Terres réfractaires alumineuses calcinées.
110 Réfractaires Corhart.
111 Feldspath :
a) moulu,
b) en pièces.
112 Kaolin.
113 Briques de diatomite.
114 Bentonite.
115 Mica.
116 Phosphates naturels.
117 Kieselguhr.
118 Soufre raffiné.
119 Charbon.
120 Poussière de houille pour fonderie.
121 Graphite.
122 Fer brut, fonte brute et tuyaux, acier moulé, demi-produits en fer et acier (dont laminé, profilé, tréfilé), produits de grosse forge et gros emboutissage.
123 Ferro-alliages (ferro-titane, ferro-molybdène, ferro-vanadium, ferro-silicium, etc...).
124 Silicium métal.
125 Manganèse métallique.
126 Bronze au glucinium.
127 Rutile (minerai de titane).

IV. — Produits chimiques.

128 Brome.
129 Sulfure de carbone.
130 Acide chlorhydrique.
131 Chlorhydrine sulfurique.
132 Fluorure de baryum.
133 Phosphore.
134 Trichlorure de phosphore.
135 Oxychlorure de phosphore.
136 Acide phosphorique 55° Bé.
137 Phosphate de soude.
138 Pyrophosphate de soude.
139 Métaphosphate de soude.
140 Polyphosphate de soude.
141 Fluosilicate de soude.
142 Acide sulfurique.
143 Oléum.
144 Anhydride sulfureux liquide.
145 Hydrosulfite de soude.
146 Métabisulfite de soude.
147 Alumine calcinée.
148 Sulfate d'alumine.
149 Chlorure de magnésium.
150 Permanganate de potasse.
151 Potasse caustique.
152 Engrais potassique.
153 Carbonate de potasse.
154 Alun de potasse.
155 Dioxyde de titane.
156 Chlorure de méthyle.
157 Méthanol.
158 Tétrachloronaphtaline.
159 Paradichlorobenzène.
160 Diélectriques chlorés.
161 Trichloréthylène.
162 Hexachlorocyclohexane.
163 Tétrachlorure de carbone.
164 Tannins de noix de Galle et acide gallique.
165 Lessives alcalines ménagères industrielles.

N° d'ordre	Marchandises
166	Produits auxiliaires pour textiles et cuirs, y compris tannins synthétiques.
167	Plexiglas.
168	Sulfate de baryte.
169	Bichromate de soude.
170	Sulfate basique de chrome.
171	Silicate de soude.
172	Cryolithe synthétique.
173	Carbonate de baryte.
174	Chlorure de baryum.
175	Oxyde d'étain.
176	Agglomérant de fonderie.
177a	Acide formique à 90 %.
177b	Acide formique à 80 %.
178	Superphosphates.
179	Acide tartrique.
180	Crème de tartre.
181	Tartre.
182	Acide oxalique.
183	Hyposulfite de soude.
184	Sulfate de magnésie.
185	Fluorure d'aluminium.
186	Acide fluorhydrique.
187	Bi-fluorure d'ammonium.
188	Fluorure de sodium.
189	Sulfate de soude.
190	Sulfure de sodium concentré, coulé.
191	Scories Thomas.
192	Pâte Soederberg.
193	Produits de nettoyage et d'entretien.
194	Produits œnologiques.
195	Soudure alumino-thermique.
196	Soudure et antifriction.
197	Alumine hydratée.

V. — Peinture, couleurs, compositions diverses.

198	Matières colorantes dérivées du goudron de houille.
199	Produits intermédiaires pour la fabrication des colorants.
200	Charbons actifs : *a*) absorbants, *b*) décolorants.
201	Electrodes en carbone amorphe.
202	Charbon d'arc et de piles.
203	Balais pour machines électriques.
204	Charbons électrotechniques.
205	Terres décolorantes.
206	Ocre.
207	Talc.
208	Crayons.
209	Boîtes de peinture et toiles à peinture.
210	Parfumerie.
211	Médicaments composés.
212	Produits chimiques à usage pharmaceutique.
213	Tyrothricine (désinfectant).
214	Pectine.

VI. — Poterie, verres et cristaux.

215	Briques réfractaires.
216	Carreaux de grès.
217	Porcelaine.
218	Ciments spéciaux.
219	Faïence.
220	Isolateurs (porcelaine et verre).
221	Verre coulé.
222	Verre à vitre.
223	Verre à vitre de couleur.
224	Gobeleterie, cristallerie.
225	Flaconnages.
226	Verrerie technique : *a*) Biberons Pyrex. *b*) Verrerie de laboratoire (Pyrex). *c*) Tubes, creusets, baguettes.
227	Verres de montres.
228	Verres à glaces.
229	Verres de lunettes.
230	Verres d'optique.
231	Glaces bombées.
232	Moulages.
233	Bouteilles.
234	Verrerie d'éclairage.
235	Email fritté.
236	Emaux.
237	Ebauches d'ampoules pour lampes électriques d'automobiles.
238	Tubes et ampoules radio.
239	Tubes pour ampoules pharmaceutiques.
240	Lampes électriques spéciales.
241	Lampes fluorescentes.
242	Thermomètres (autres que médicaux).
243	Vitrifications (bijouterie en verre).

VII. — Fils et tissus.

244	Fils à coudre conditionnés pour la vente au détail.
245a	Fils de lin n° 8,5 à 24.
245b	Fils de lin n° 25 à 30.
245c	Fils de lin au-dessus du n° 30.
246a	Fils de laine cardée.
246b	Filés de laine peignée.
247	Fils de coton et de fibranne inférieurs au n° 60 métrique.
248	Fils de rayonne.
249	Fils de nylon.
250	Tissus de jute.
251	Tissus de lin (pour robes, linge de maison, mouchoirs).
252	Tissus de coton.
253	Tissus de laine, y compris tissus haute nouveauté.
254	Tapis de laine : *a*) de la Métropole, *b*) d'A. F. N.
255	Couvertures.
256	Tissus de soie et de rayonne, y compris écharpes, carrés.
257	Rubans de soie et de rayonne.
258	Gaze à bluter.
259	Tulles, dentelles et broderies.
260	Bonneterie, bas, sous-vêtements.
261	Mouchoirs de batiste ou de linon.
262	Cravates.
263	Vêtements pour femmes et jeunes filles.
264	Vêtements pour hommes et garçonnets.
265	Lingerie : *a*) Vêtements dessous hommes. *b*) Vêtements dessous dames et fillettes.
266	Linge de maison, de lit, de table, de toilette et d'ameublement.
267	Layette.
268	Châles, écharpes, foulards, carrés.
269	Cols, faux-cols, plastrons, manchettes.
270	Passementerie.
271	Filets pour cheveux.
272	Vêtements de cuir.
273	Toiles cirées, moleskine, linoléums.
274	Tresses et lacets en coton.
275	Tissus élastiques, tricots, tresses et dentelles.
276	Mèches pour bougies.
277	Crins viscose.
278	Crins de nylon pour la pêche.
279	Crins de nylon pour brosserie.

VIII. — Papiers, peaux et pelleteries ouvrées.

280	Papiers filtres.
281	Papiers à cigarettes.
282	Papiers à impression, à écriture et à dessin.
283	Carton pressepane.
284	Papiers pour condensateurs.
285	Papiers carbone.
286	Surfaces sensibles pour photos et cinéma, y compris papier baryté.
287	Papiers peints.
288	Pellicules cellulosiques.
289	Sachets.
290	Ouate de cellulose.
291	Autres papiers (y compris papier calque).
292	Livres.
293	Journaux et publications périodiques.
294	Editions musicales.
295	Films impressionnés.
296	Basane.
297	Peaux chamoisées pour essuyage.
298	Peaux de veaux finies (box-calf, veaux velours, etc.).
299	Peaux de chèvres et chevreaux tannées.
300a	Peaux de moutons tannées.
300b	Peaux de moutons sciées.
301	Peaux d'agneaux tannées.
302	Peaux tannées diverses (biches, antilopes, etc...).
303	Peaux de cheval.
304	Peaux de reptiles tannées y compris crocodiles.
305	Peaux de caïman.
306	Chaussures.
307	Pantoufles.
308	Gants de peau.
309	Gants en tissu.
310	Cuirs à harnachements.
311	Trépointe.
312	Cuirs industriels et courroies.
313	Maroquinerie.
314	Peaux de lapin apprêtées et lustrées.
315	Poils de chèvres.
316	Pelleteries préparées.
317	Pelleteries confectionnées.
318	Synderme (cuir synthétique).

IX. — Ouvrages en métaux.

319	Bijouterie, joaillerie d'or et d'argent.
320	Orfèvrerie or et argent.
321	Bijouterie en doublé.
322	Bijouterie fantaisie.
323	Orfèvrerie argentée.
324	Orfèvrerie fantaisie.
325	Bijouterie indigène d'Afrique de Nord.
326	Luminaire (lustrerie, parties d'éclairage en métal).
327	Compteurs d'eau.
328	Compteurs d'essence.
329	Moteurs à combustion interne de petite puissance, inférieure à 100 CV.
330	Engins pour l'agriculture.
331	Machines pour l'agriculture.
332	Petit appareillage électrique.
333	Matériel de T. S. F.
334	Appareils de mesure électriques et compteurs.
335	Machines-outils.
336	Machines à adresser.
337	Machines comptables et à statistiques.
338	Toiles métalliques.
339	Plumes à écrire.
340	Coutellerie.
341	Demi-produit en cuivre, nickel et alliages.
342	Outillage à main.
343	Baignoires.
344	Outillages agricoles.
345	Installations de chauffage central pour locaux d'habitation.
346	Articles de chauffage domestique.
347	Articles métalliques (tels que bouclerie, œillets, fermetures, agrafes, etc.).
348	Articles de ménage en aluminium.
349	Balances.
350	Baromètres, hygromètres, thermomètres en métaux.
351	Appareils de régulation et de contrôle.
352	Réveils et pendules.
353	Pompes.
354	Compresseurs.
355	Chaudières et chaudronnerie.
356	Fours industriels.
357	Matériel de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air pour entreprises industrielles.
358	Matériel pour la protection contre l'incendie.
359	Articles de décolletage.
360	Mécanique générale.
361	Matériel pour industrie textile.
362	Machines pour l'industrie de la chaussure.
363	Matériel pour imprimerie.
364	Matériel pour industries chimiques
365	Machines de tannerie, machines pour l'industrie des matières plastiques.
366	Machines pour l'industrie de l'alimentation.
367	Machines de conditionnement.
368	Appareils de levage et de manutention.
369	Matériel de travaux publics.
370	Appareils de broyage, concassage.
371	Machines de fonderie.
372	Machines électriques et appareillages.
373	Fils et câbles.
374	Appareils d'électricité médicale.

N° d'ordre	Marchandises
375	Condensateurs.
376	Appareils électrodomestiques.
377	Matériel d'éclairage.
378	Fours haute fréquence.
379	Matériel de signalisation de chemin de fer.
380	Quincaillerie.
381	Chaînes mécaniques.
382	Articles galvanisés et étamés.
383	Armes et pièces détachées.
384	Matériel mécanique divers.
385	Accumulateurs et bacs d'accumulateurs.
386	Piles.
387	Explosifs industriels et accessoires.
388	Feux d'artifices pour divertissements.

X. — Meubles, ouvrages en bois, ouvrages en matières diverses.

N° d'ordre	Marchandises
389	Meubles.
390	Articles divers en bois.
391	Articles divers en bois.
392	Instruments de musique.
393	Disques de phonographes.
394	Vannerie, sparterie (Métropole, A. F. N.).
	Véhicules automobiles :
395	— Voitures.
396	— Camionnettes.
397	Camions de 1,5 t. à 5 t. de charge utile.
398	Pièces détachées d'automobiles.
399	Motocycles de tout genre.
400	Cycles.
401	Pièces détachées pour cycles et motocycles (y compris pour vélomoteurs).
402	Cadres pour cycles.
403	Articles en caoutchouc.
404	Articles en amiante.
405	Pneumatiques : *a*) Automobiles. *b*) Bicyclettes.
	Feutres :
406	— Tissus feutre papeterie.
407	— Tissus techniques.
408	— Feutres foulés.
409	Chapeaux.
410	Autres coiffures : casquettes, bérets, bonnets.
411	Tissus filtrants.
412	Tuyaux d'incendie.
413	Appareils dentaires.
414	Instruments chirurgicaux.
415	Appareils photographiques et accessoires.
416	Lunettes solaires.
417	Montures de lunettes.
418	Jumelles.
419	Objectifs.
420	Microscopes.
421	Appareils de cinéma et accessoires.
422	Instruments scientifiques.
423	Filières et outils (autres qu'outils à main).
424	Tabletterie.
425	Pipes, briquets et autres articles de fumeurs.
426	Stylos et porte-mines.
427	Articles de bureau.
428	Articles de pêche.
429	Jeux et jouets.
430	Articles de sport (camping, tennis, etc.).
431	Boutons.
432	Buscs et ressorts pour corsets.
433	Bretelles, jarretelles, jarretières, support-chaussettes.
434	Corsets, ceintures, gaines et soutien-gorges.
435	Fleurs artificielles.
436	Parapluies, parasols et ombrelles

LISTE B

Exportations de produits suisses vers la France.

I. — Produits agricoles et alimentaires.

N° d'ordre	N° du tarif douanier suisse	N° du tarif douanier français	Marchandises
1	1a	68	Blé de semence.
2	ex8	ex89	Haricots de semence.
3	19, ex92, ex982	ex35ter, ex35quinquiès	Lait condensé et laits médicaux.
4	23a[1]	ex84A	Fruits à cidre.
5	23a[2], 24a[1]	ex84A	Pommes et poires de table.
6	diverses	ex172bisA, ex84A, ex172bisB, ex85, ex174ter	Produits divers de l'arboriculture fruitière (concentré de pommes et de poires, marc de pommes séché, jus de fruits, etc.).
7	40a/b	158A	Légumes.
8	45a	ex83	Pommes de terre.
9	64	ex98, ex98bis,	Chocolat.
10	ex87a[2]	ex45	Oeufs de truites arc-en-ciel.
11	87a-a[2]	ex45	Poissons d'eau douce.
12	99b[1]-b[3]	ex36	Fromage à pâte dure dont crème de gruyère en boîtes.
13	99c	ex36	Fromage vert de Glaris.
14	ex101b	ex329bis	Pectine séchée.
15	114a, 115	172ter	Bière.
16	ex132b	ex1	Poulains de 2 ans ½.
17	ex132b	ex1	Chevaux de trait.
18	137a	6	Taureaux.
19	138b, 139b	5, ex7	Vaches et génisses.
20	143	ex12	Porcs d'élevage.
21	146	11	Chèvres et boucs.
22	147	ex15	Essaims d'abeilles.
23	149, ex529	20bis	Boyaux.
24	ex149	ex43	Caillettes.
25	205	ex89	Graines potagères.
26	205	ex89	Graines de fleurs.
27	diverses	diverses	Produits diététiques.
28	—	—	Divers : dont notamment lactose, plants de fleurs, jeunes arbustes, fruitiers, lait stérilisé, moutarde, eaux-de-vie de fruits, vin blanc, graines d'arbres.

II. — Bois et ouvrages en bois, papiers et produits graphiques.

N° d'ordre	N° du tarif douanier suisse	N° du tarif douanier français	Marchandises
29	ex255, 256a	ex595	Fûts à bière en bois.
30	259-268b	590	Mobilier neuf, dont pièces détachées de meubles.
31	270-271	595-603 quinquiès	Objets et ouvrages en bois divers.
32	ex271	—	Skis.
33	288	ex167	Chiffons pour papeterie.
34	288	ex167	Chiffons de laine.
35	290-291	ex168	Pâte chimique pour papier.
36	ex298	ex 463	Flans de stéréotypie.
37	ex307d	ex 461quater, ex 461M	Papiers photographiques sensibilisés.
38	ex314, 326	469sexiès	Cartes postales, lithographies en plusieurs couleurs.
39	320	461bis	Papiers peints.
40	ex321	466, 466bis	Livres.
41	ex321	468	Journaux et publications périodiques.
42	334	455sexiès	Carton à piquer.
43	—	—	Divers : dont notamments cartes à jouer, constructiont en bois, emballages en cellulose pressée, papiers fantaisie, papiers et cartons pour l'impression et l'écriture, papiers techniques tels que papiers millimétrés, papiers calques, papiers imprégnés.

III. — Textiles, chaussures, etc.

N° d'ordre	N° du tarif douanier suisse	N° du tarif douanier français	Marchandises
44	193-201	481A, B, C	Souliers du genre traditionnellement exporté vers la France.
45	347-359	ex368, ex369, ex371	Fils et fils retors de coton et de fibranne aussi conditionnés pour la vente au détail.
46	364b, 365b, 366b, 376	diverses	Tissus de coton fins, blanchis, teints, unis, fantaisie ou imprimés du genre traditionnellement exporté vers la France, tels que organdis, opale, imago, plumetis, etc.
47	360-370, 380	404, 407	Tissus de coton pur, y compris châles, écharpes, fichus, carrés.
48	364-376, 447b/448	diverses	Autres tissus perfectionnés de coton, tissus perfectionnés de rayonne, de fibranne ou de soie, dont tissus de cravate.
49	384/389, 421, 451, 489	459bis	Broderies.
50	397a, 398a	ex367	Fils et cordes de chanvre.
51	403, 404, 425	ex367	Fils de lin et de chanvre simples, retors ou tressés pour l'industrie de la chaussure et du cuir.
52	437, 439, 443a, 445a	379, 380, 381, 381bisA	Fils de bourrette de soie.
53	446a/h	ex381bisA	Fils de rayonne.
54	ex446b	ex381bisA	Fils retors en crin artificiel.

N° d'ordre	N° du tarif douanier suisse	N° du tarif douanier français	Marchandises
55	447a	ex459B	Gaze à bluter.
56	449a /e	ex459B ex459G	Rubans de soie et de fibranne, y compris rubans spinball.
57	460-470	372A-374	Fils de laine aussi conditionnés pour la vente au détail.
58	471 /475b, 483	440	Tissus de laine.
59	482	ex422A	Tapis à points noués.
60	508 /511, 566	607bis, 607ter	Tresses pour la chapellerie.
61	508 /511, 566	607ter	Tresses pour l'industrie de la chaussure.
62	ex511 et autres	—	Fournitures et garnitures de mode.
63	527a,b, ex557b /559	620B,C, ex620F	Fils, tissus, rubans, bas et passementerie élastique.
64	530 /559	ex460E,G, ex419A-D, ex459P	Confections et tricotages confectionnés, y compris sous-vêtements.
65	—	—	Divers : dont notamment ouate de coton, bourrelets en soie, ouatine de laine, kapock cardé, nattes d'isolation, effilochés de laine.

IV. — Articles en métaux.

N° d'ordre	N° du tarif douanier suisse	N° du tarif douanier français	Marchandises
66	723a /b	209bisA, 212, 225bis,etc.	Acier laminé ou étiré à froid y compris fils.
67	745, 746	ex567	Raccords.
68	747	525CIV	Petit outillage d'horlogerie.
69	748 /750	ex537	Limes de précision.
70	751	ex537	Faulx.
71	753-760	ex537	Outils de machines-outils.
72	757-760	ex537	Outillages à main.
73	753-756, ex948a	ex634terB	Instruments de mesure portatifs à lecture directe (micromètres, comparateurs, etc.).
74	ex753-756, ex948a, ex955, 942	ex634, 634terA,B,C, ex634quaterA, 575, ex635bis	Instruments scientifiques, instruments de mesurage et de calibrage, appareils de précision, appareils d'optique autres que de géodésie et de topographie, y compris boussoles, boîtes de compas, projecteurs de profils.
75	769b, 830b et autres	566, 566bis, ex575 et autres	Visserie et articles de décolletage dont aiguilles de phonographes.
76	803 /809	533A,B	Pièces de fonte brute.
77	809a¹-a³	533septiès	Roulements.
78	ex810	—	Rasoirs électriques.
79	ex814, ex848, 854, ex859, ex862	ex221B, ex222, ex223, ex224, ex225	Résidus et déchets de métaux non ferreux.
80	817 /819, 860, 861, 878	ex225, 225bis, ex221B, ex575, ex576, ex579	Produits mi-ouvrés en cuivre, nickel, laiton et leurs alliages (planches, barres, profilés, tringles, fils, rubans).
81	824, 825	ex535ter	Fils et cables isolés.
82	ex833-836	ex535	Robinetterie.
83	ex836	626B	Porte-mines.
84	863a /b, 865a /b, ex866 /867	ex203, ex225bis	Produits mi-ouvrés en aluminium et en alliages d'aluminium (laminé, forgé, fondu, battu, étiré ou pulvérisé).
85	ex866 /867	579bis	Ouvrages en aluminium dont ustensiles de ménage.
86	ex878	ex225bis	Plaquettes de carbure de tungstène.
87	ex1145	—	Appareils à aiguiser les lames de rasoirs.
88	—	—	Divers : dont notamment Scies à métaux, serrures pour valises, sacs et serviettes, tuyaux, articles de ménage et de cuisine, emballages métalliques, balances, articles de pêche, fermetures éclair, ébauches brutes de fraises en acier moulé, grenailles d'acier, ressorts industriels, matériel de plombage pour emballages, lames de rasoirs, clouterie de tout genre, poussettes.

V. — Machines, véhicules, instruments et appareils.

N° d'ordre	N° du tarif douanier suisse	N° du tarif douanier français	Marchandises
89	781a, ex559	ex524bisM, ex524bisK	Appareils électriques pour la cuisson et le chauffage, y compris coussins électriques
90	882g,h,i	ex527bis	Armoires frigorifiques de ménage, petites installations frigorifiques commerciales ou industrielles.
91	882h,h¹	524bisB	Détendeurs automatiques, détendeurs thermostatiques, thermostats pour le froid ou la chaleur (chauffe-eau).
92	883a	ex512B	Locomotives.
93	919	ex614	Wagons de chemin de fer.
94	884 /887	514-519bis	Machines textiles et accessoires pour machines textiles, y compris machines à tricoter et broches à filer, matériel pour l'industrie du cuir.
95	Diverses	544, 544bis	Aiguilles de toutes sortes.
96	889a /b	524	Machines à coudre (à usage domestique et industriel).
97	890a /b	521, 521bis, 521ter, 521quater, ex525octièsC, 525I	Machines pour l'imprimerie (y compris chauffage électrique pour machines à composer), machines d'édition, machines de cartonnage, de papeterie et de reliure.
98	891, 893a /b	522	Motoculteurs, machines pour l'agriculture et la viticulture également à traction animale.
99	ex893b, exM7	ex522, ex525quaterA	Matériel pour le traitement des vins.
100	M2	ex525I, 525bisA	Machines de minoterie.
101	M3, M4, exM9	510A, 512bisB, 533quinquiès, 533sexiès	Matériel mécanique et thermique pour l'équipement de centrales hydrauliques ou thermiques (turbines à eau ou à vapeur, vannes, transporteurs, plans inclinés, machines à vapeur).
102	M5	ex510D, ex510F	Moteurs Diesel, moteurs à combustion interne.
103	exM6	525A-E, 525H,I	Machines-outils pour le travail des métaux.
104	exM6	525F	Machines-outils pour le travail du bois.
105	exM7, exM3	ex510B,C	Compresseurs et pompes à vide.
106	exM7, exM9	ex525I	Machines de conditionnement pour l'emballage et l'empaquetage.
107	exM7	ex525bisB, ex525octièsC	Machines pour la fabrication et la mise en œuvre de produits alimentaires (broyeurs malaxeurs, etc.).
108	exM8	524bisK, ex525I	Machines pour briqueterie et tuilerie (dont découpeurs automatiques pour briques et tuiles).
109	exM9 et autres	525septiès, 525octièsB,C, ex525I	Installations complètes et machines pour l'industrie chimique (essoreuses, concentrateurs d'acides et de bases, etc.).
110	exM9 et autres	ex525octièsC, ex525I	Machines de fonderie.
111	exM9	ex634quaterA, ex634terB, ex512bisB, ex525bisC,I	Machines pour l'essai des matériaux et des métaux.
112	exM9, ex912, ex956b /f	ex525bisC,I	Engins électriques de levage (ascenseurs et monte-charge).
113	exMdy, 956b /f	ex524bisB, ex524A	Gros matériel électrique (générateurs, transformateurs, alternateurs, disjoncteurs, électrolyseurs, cyclotrons).
114	exMdy, 956b /f 928	ex524bisB, ex524bisI, ex524A, ex524bisN, ex504 ex504bis, ex536, ex576	Autres appareillages électriques (appareils de régulation et de coupure de courant, relais, interrupteurs, moteurs électriques, instruments scientifiques et instruments de mesure autres que compteurs, etc., y compris horloges électriques).
115	ex914d	533noniès	Segments de pistons.
116	914g, exM9	ex512C	Tracteurs agricoles, remorques spéciales et matériel de débardage.
117	ex924c, ex914d	ex614terB,C, ex536, 524B, 524bisA, 630quaterC	Equipement électrique et appareils d'allumage, d'éclairage et de démarrage pour automobiles et autorails et autres accessoires et pièces détachées d'automobiles (injecteurs, bougies, pompes à injection, pompes de graissage, etc.).

N° d'ordre	N° du tarif douanier suisse	N° du tarif douanier français	Marchandises
118	ex924c, ex917	ex614bis	Eclairages et parties de bicyclettes.
119	ex924d, ex948a	ex505, 634terB	Tachymètres et compteurs autres qu'électriques ou à gaz.
120	ex937	ex634quaterB	Instruments de géodésie et de topographie.
121	ex937, ex947, ex948a	ex634terB, ex634quaterB	Pyromètres.
122	938, 939	347ter, 620G, 635ter	Matériel médico-chirurgical et dentaire, fraises dentaires, dents artificielles.
123	ex939	320bis et autres	Produits d'obturation pour dents, y compris métal dentaire.
124	ex948a	ex505	Compteurs à gaz.
125	948a[1]	ex525terB	Machines à écrire.
126	948b[1]-b[4]	ex525terA,B, ex634terB	Machines à calculer, règles à calcul.
127	953, 956b/f	ex505, 505bis, 524bisB	Compteurs électriques.
128	954	524bisE,H	Matériel de téléphonie et de signalisation.
129	ex954a	576quinquiès	Condensateurs.
130	ex954a	524bisG, 361bis	Appareils et matériel de T. S. F.
131	ex955	ex524bisG, ex524bisN, ex604	Appareillages électro-acoustiques tels que gramophones, microphones, moteurs et pick-up pour gramophones, amplificateurs, etc.
132	ex955, 943	ex635bisA	Appareils cinématographiques (projecteurs et cameras de prises de vues) et photographiques.
133a	—	—	Divers : a) *Machines et véhicules* dont notamment Matériel de mines, téléféricques, machines de travaux publics, machines pour la fabrication des briquettes, machines à bobiner, motocycles, machines de tannerie, installations pour le dégraissage des métaux, filtres électriques pour l'épuration des gaz, machines pour l'industrie céramique, réducteurs et inverseurs de marche, engrenages, appareils convoyeurs portuaires, installations de séchage à rayons infra-rouges.
133b	—	—	b) *Instruments et appareils* dont notamment Electrodes, brûleurs à mazout et pompes, machines de comptabilité, duplicateurs et autres appareils de bureau, machines de ménage, télétaxes, appareillage de protection contre le feu, appareils de graissage, trempes de filature, ressorts industriels, boîtes à musique.

VI. — Horlogerie.

134	925	503, 503 bis	Boîtes.
135		509A,B,C	Fournitures de rhabillage.
136			Ebauches et pièces détachées.
137a		498, 499 500A-	Montres et mouvements finis (pour Métropole et Outre-mer).
137b	936i	501terB	
138	927-929	504-504ter	Grosse horlogerie : pendules réveils, etc...

VII. — Produits chimiques et pharmaceutiques.

139	ex163b, 169	ex0380	Cyanamide calcique, nitrate d'ammoniaque.
140	ex968, 981, 1048b, 1138 ex1145	0381quinquiès 0380quater	Produits agrochimiques et produits antiparasitaires.
141	971, 973, 974b, 981, 1059 et autres	316	Produits chimiques à usage pharmaceutique et vétérinaire (y compris spécialités en emballage originaux).
142	ex973	ex315bis	Vaccins antiaphteux.
143	ex974b, 981/983, 1052, 1059	ex0381 et autres	Produits synthétiques pour l'industrie des parfums et de l'alimentation (essences, aromes).
144	ex982, 983	Diverses	Produits cosmétiques.
145	ex1028, 1059, 1065a, 1066b, 1069	Diverses	Produits intermédiaires pour la fabrication des matières colorantes.
146	ex1028, 1048b, 1053, 1059, 1081b, 1132, 1133, 1138, ex968	Diverses	Produits auxiliaires pour l'industrie des textiles, du cuir et des papiers, produits tannants synthétiques.
147	ex1038	0111	Acide chromique.
148	ex1048b	0165sexiès	Résidus bisulfitiques.
149	ex1049, 1052, ex1059, 1063	0193bis, 0201bis, 0202	Alcool butylique, acétate de butyle, acétate d'éthyle, dissolvants divers.
150	ex1057a/b, 1059, ex1113 et autres ex517/18, ex968	0376bis, 0375, 0212	Matières plastiques et produits intermédiaires tels que galalithe, colles amylacées, résines synthétiques, celluloïd, acétate de cellulose.
151	ex1059	0204	Anhydride acétique.
152	1060	036	Sulfure de carbone.
153	1072a	327	Caséine.
154	1075/1077, ex1057a	325, 326	Colle et gélatine.
155	1098	294A,B,C	Colorants.
156	ex1108-1110, ex1113	ex 298, ex 299bis	Vernis, couleurs, laques, encres d'imprimerie et encres d'impression sur métaux.
157	ex1113	Diverses	Huiles diverses pour l'industrie des vernis, des couleurs et des couleurs d'imprimerie.
158	—	—	Divers : dont notamment Chlorophyle, produits pour l'industrie du bâtiment, laques et farts de skis, gommes-laques, combustibles solides à base de méthaldéhyde, saccharine, produits contre la moisissure et la fermentation, émails spéciaux, blanc de zinc, graphite, suif de cave, poix de brasseurs, produits pour la clarification des jus de fruits ou le filtrage des eaux.

VIII. — Divers.

159	Diverses	ex302A	Charbons divers, baguettes chauffantes.
160	ex172-185	ex476terA,C	Pelleteries brutes (renards argentés, peaux de reptiles).
161	ex185	488bis, 489	Articles techniques en cuir pour l'industrie textile.
162	ex185		Drayures chromées.
163	ex301, ex308, ex338b	461D	Carton isolant : transformer board et similaires.
164	ex307a, ex307d, et autres	ex461ter	Articles de bureau tels que papier-carbone, rubans pour machines à écrire, stencils, machines et pinces à agrafer.
165	ex307d, ex395b, ex191	ex479, ex477, ex477bis, ex620R	Bouts durs pour chaussures, matières pour contreforts, semelles en résine synthétique, talons en cuir synthétique, matière pour talons.
166	504, 505a	596	Balais de sorgho.
167	ex529	—	Eponges en viscose.
168	ex529	620	Articles en caoutchouc.
169	ex629b, 632a	ex178bis	Carborundum (carbure de silicium) pour la fabrication de produits réfractaires.
170	ex629b, 632a	ex178bis	Carborundum pour la fabrication d'articles abrasifs.
171	630, 631	178terA,B	Abrasifs appliqués.
172	—	—	Meules spéciales.
173	ex638b, ex 953	509ter	Pierres industrielles pour la construction d'appareils électriques.
174	Diverses		Verrerie de toute espèce, y compris bocaux à conserves.
175	ex871	—	Fils de Wolfram.
176	902a	469quater	Films impressionnés.
177	ex1048b et autres	—	Soudures.
178	ex1145	—	Boutons de vêtements de toute matière.
179	1155b	301	Crayons.
180	1156, 607/608	180, 180bis	Ardoises.
181	1160a,b		Jeux et jouets, livres d'images livres à colorier.
182	—	—	Divers : dont notamment Accordéons, cigares, poterie, sacs à main en raphia ou en paille, craies-pastel, crayons à mines pleines, briquets, mètres de tailleurs.